

TROISIEME CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR LE
DROIT DE LA MER

La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue en 1980 à New York du 3 mars au 4 avril, et à Genève du 28 juillet au 29 août dans le but convenu de mettre au point des textes définitifs et de formuler un projet de convention.

La conférence n'a pu réaliser entièrement cet objectif, mais elle s'est rapprochée davantage du consensus final.

Les résultats de ces négociations ont été couchés dans deux revisions successives du texte de négociation. Une dixième session se tiendra du 9 mars au 17 avril 1981. Elle devra mettre un terme aux négociations, et ouvrir la voie à la signature de la convention à Caracas l'automne 1981.

A la fin de la huitième session, la Conférence avait atteint un consensus sur un grand nombre de questions. La 9e session a permis de résoudre, à la satisfaction générale, la question des limites de la marge continentale et de trouver des solutions à plusieurs questions épineuses portant sur l'exploitation minière des fonds marins, notamment la composition et des mécanismes de décision de l'Autorité internationale des fonds marins, le transfert des techniques, le financement de l'Entreprise, et le plan des travaux d'exploitation des fonds marins. Pour le Canada, les résultats de cette session n'ont pas tous été satisfaisants. Certes, le consensus réalisé sur les questions citées plus haut lui est acceptable et la solution de la question de la limite du plateau continental lui est nettement favorable. Toutefois, la Conférence n'a pas réussi à s'entendre sur une solution qui aurait pu être acceptable au Canada en tant que producteur de minéraux terrestres sur la question de la réglementation de la production des minéraux des fonds marins. Le Canada et les autres producteurs de minéraux terrestres ont toutefois réussi à garder la question ouverte en obtenant que le Secrétariat de la conférence prépare une étude sur les données de cette question. La dixième session devra aussi trancher les autres questions sur lesquelles il n'a pas encore été possible de s'entendre, notamment la délimitation de la zone économique et du plateau continental entre pays dont les côtes sont adjacentes ou se font face, et examiner les questions telles que la Commission préparatoire (qui jettera les bases du système d'exploitation des fonds marins), la protection des investissements et la participation à la convention.